

Hébergement en famille d'accueil

Le concours met à disposition des candidats (sauf Cycles, Amateurs Niveau Concertiste et mineur de moins de 15 ans) un hébergement en familles d'accueil dans la limite des disponibilités.

- **Procédure**

La demande d'hébergement en famille d'accueil se fait uniquement lors de l'inscription. Seul le candidat est logé (nuitées et petits déjeuners). Les autres repas et le transport (famille d'accueil/lieu du concours) ne sont pas compris et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement. En cas de minorité du candidat, une autorisation écrite sera demandée à ses parents.

- **Durée de l'hébergement**

Sauf accord préalable, le candidat devra arriver dans sa famille d'accueil le jour de sa convocation ou la veille **avant 22 heures** et son départ doit avoir lieu au plus tard le lendemain de l'élimination ou du résultat **après 8 heures**. Le candidat effectue par ses propres moyens les trajets aller et retour entre l'aéroport ou la gare parisienne d'arrivée et Maisons-Laffitte. Compter environ 1 heure depuis une gare et 1 h 30 au minimum depuis un aéroport et prévoir les horaires en conséquence.

- **Information**

Le candidat doit contacter sa famille d'accueil dès qu'il en a reçu les coordonnées et confirmer son horaire d'arrivée au plus tard une semaine avant le début du concours. A défaut, son hébergement sera attribué à un autre candidat.

- **Piano de répétition**

Les familles d'accueil possédant un piano acoustique mettront celui-ci à disposition du candidat hébergé pendant la journée et selon un horaire à convenir avec lui. En l'absence de piano acoustique, des créneaux de répétition seront attribués au candidat dans un autre lieu.

- **Conditions d'hébergement**

Il est demandé au candidat de respecter la tranquillité et le rythme de vie de la famille d'accueil en faisant preuve de discrétion. En particulier : prévenir des sorties, être de retour avant 22h, remettre en état de propreté les pièces utilisées, ne pas fumer et respecter les horaires de répétition convenus.

- **Décharge de responsabilité**

La famille d'accueil et OPUS YVELINES déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident de la personne hébergée.